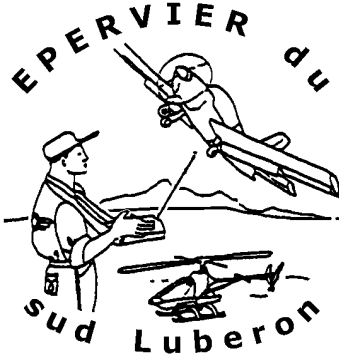


Club d'aéromodélisme Epervier du sud Luberon – FFAM 3020/347/84
C/° ARNOULD Philippe
Quartier des Péliboux
84240 La Tour d'Aigues
Tél. port. : 06.81.21.75.89
<http://epervier.sudluberon.free.fr/>
e-mail : epervier.sudluberon@free.fr

le 28 décembre 2003



SMAVD - Syndicat Mixte d'Aménagement de
la Vallée de la Durance
2 rue Mistral
13370 MALLEMORT

mel : contact@smavd.org
tél. : 04.90.59.48.58
fax. : 04.90.59.42.00

N/ref : Smavd02.doc

A l'attention de monsieur le Président **Daniel CONTE** et de monsieur le Directeur
Henri PIGNOLY

Objet : aménagement de la piste d'aéromodélisme de Pertuis

Messieurs,

Par le courrier du 7 novembre de la Mairie de Pertuis, il est rappelé aux associations les
responsabilités qui nous incombent. Une copie de ce courrier est en pièce jointe.

Comme cela a été signalé aux services des sports, il a été constaté de nombreux
passages de véhicules sur la piste alors que des aéromodèles étaient en évolution. Le
risque de collision est réel. De même des véhicules dégradent la piste en roulant dessus
alors qu'elle n'est pas prévue pour résister à une telle pression.

Au cours de la réunion du jeudi 5 juin 2003 sur la piste du Farigoulier avec des
membres du SMAVD, nous avons appris qu'une autorisation devait provenir de vos
services pour tout aménagement sur la piste d'aéromodélisme du Farigoulier à Pertuis.

Par ce courrier, nous demandons votre autorisation pour l'une des actions suivantes :

- mise en place de blocs de pierres sur le chemin qui longe la digue au sud-est de la
piste, ou
- installation d'une barrière amovible suffisamment résistante pour empêcher une
dégradation par vandalisme. Cette barrière sera conçue de façon à nécessiter une
personne pour la maintenir en position ouverte lors du passage d'un véhicule de sécurité
par exemple.

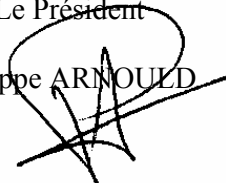
Un plan de situation indique l'endroit où seraient placés ces blocs ou cette barrière. Une
autre vue indique le type de barrière souhaitée.

Le club Epervier du sud Luberon est affilié à la Fédération Française d'AéroModélisme (FFAM - 3020/0347/84). C'est pour cette raison qu'une copie de ce courrier leur est transmise pour une éventuelle intervention de leur part.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Philippe ARNOULD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. ARNOULD', written over the printed name 'Philippe ARNOULD'.

Copie :

FFAM : JC REY et T. BORDIER

CRAM PACA : JC LAVIGNE

Mairie Pertuis : A. BOREL et H. FABER,

Service des sports : C. CARBO et P. PAUL

Epervier du sud Luberon : JM TEMPIER

Plan de situation pour la mise en place d'une barrière ou de blocs de pierre



DPE : Domaine Public d'Etat DPF : Domaine Public Fluvial



Exemple de barrière souhaitée
(photo prise à l'entrée de l'étang de pêche du Farigoulier)



Emplacement souhaité pour les blocs de pierre ou une barrière



Ville de Pertuis

Pertuis, le 7 novembre 2003.

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents
Associations Sportives Pertuisiennes

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N/Réf. : PP/SM/03.323
V/Réf. :

Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif est particulièrement dynamique à Pertuis et contribue avantagement à l'animation de la Ville et à l'éducation sociale et psychomotrice des jeunes pertuisiens.

A ce titre, il attire un nombre sans cesse croissant de personnes de tout âge désireuses de choisir au sein d'un riche catalogue, la ou les activités qui leur conviendront.

Toutefois, cette affluence, si elle est le résultat d'un travail associatif souvent assuré par des bénévoles de qualité, ne fait qu'augmenter et ne doit pas faire oublier les lourdes responsabilités qui sont celles des présidents et autres dirigeants ou éducateurs chargés de l'encadrement des adhérents.

En effet, le cadre réglementaire afférent aux activités sportives et associatives est contraignant et ne doit faire l'objet d'aucune négligence.

La sécurité doit rester une notion prépondérante tant en ce qui concerne la pratique, les méthodes pédagogiques mais également le respect et l'application des textes réglementaires en vigueur.

Il est donc demandé à chacun, à son niveau d'implication, d'être particulièrement vigilant afin que la convivialité que procurent les activités sportives et de loisirs ne soit pas effacée par une actualité pouvant relever du drame par simple négligence.

Certain de votre compréhension et de votre collaboration pour le rappel de ces principes auprès de vos collaborateurs dans la mise en œuvre de l'action associative, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Déléguée à la Sécurité,

Le Délégué aux Sports,

Hélène FABER.

Claude CARBO.

Le Maire,

André BOREL.